



Communiqué

Date : 24.09.2015

Finances publiques suisses de 2013 à 2016: cantons et communes dans le rouge

Les administrations publiques clôturent leurs comptes 2013 sur un léger déficit. Les comptes des cantons et des communes sont négatifs, alors que le compte de la Confédération est équilibré et celui des assurances sociales reste positif. En raison du ralentissement conjoncturel de l'économie suisse, le compte des administrations publiques restera probablement négatif jusqu'en 2015, ceux des cantons et des communes devraient le rester jusqu'en 2016. Pour la même raison, la quote-part de l'Etat et la quote-part fiscale devraient augmenter en 2015. C'est ce qu'indiquent les nouveaux chiffres de la statistique financière.

En 2013, la quote-part du déficit ou de l'excédent des administrations publiques devient négative et se monte à - 0,2 % du produit intérieur brut (PIB) en termes nominaux. Pour la Confédération, les dépenses augmentent davantage que les revenus, d'où une faible détérioration du solde budgétaire par rapport à l'année précédente. Ce dernier reste toutefois équilibré et se monte à 0 % du PIB. La quote-part est de - 0,3 % du PIB pour les cantons et reste négative principalement en raison de plusieurs recapitalisations de caisses de pensions de corporations de droit public. Selon les comptes définitifs des communes, la quote-part se situe à - 0,2 % du PIB. Ce déficit est principalement attribuable aux communes du canton de Zurich dont les dépenses ont augmenté dans les fonctions «scolarité obligatoire» et «combustibles et énergie». Pour les assurances sociales, la quote-part diminue, mais reste positive à 0,3 % du PIB.

Les bénéfices de la BNS influencent les résultats 2014 et 2015

En 2014, la quote-part du déficit ou de l'excédent des administrations publiques devrait légèrement s'améliorer, mais restera probablement négative. Le solde budgétaire des assurances sociales est positif et celui de la Confédération équilibré. La diminution des revenus de la Confédération est compensée par une diminution de ses dépenses. Par ailleurs, la Banque nationale suisse (BNS) n'a pas distribué de bénéfices à la Confédération et aux cantons en 2014. L'assainissement des caisses de pensions publiques continue de détériorer le résultat des cantons. La quote-part devrait s'améliorer pour les communes, mais restera probablement encore négative.

Pour 2015, le ralentissement conjoncturel de l'économie suisse devrait conduire à une quote-part du déficit ou de l'excédent négative pour l'ensemble des administrations publiques. Les projections tiennent compte du versement supplémentaire qui porte le montant distribué par la BNS aux cantons et à la Confédération à 2 milliards¹. Les quotes-parts de la Confédération et des assurances sociales devraient être légèrement positives, celles des cantons et des communes négatives. Plusieurs recapitalisations de caisses de pensions de corporations de droit public sont prévues et devraient péjorer encore le résultat des cantons en 2015 et 2016.

Aperçu des finances publiques, années 2012 à 2016, en % du PIB

		2012	2013	2014	2015	2016
Quote-part du déficit ou de l'excédent	Administrations publiques	0.0	-0.2	-0.1	-0.1	0.1
	Confédération ¹	0.1	0.0	0.0	0.1	0.1
	Cantons	-0.4	-0.3	-0.3	-0.3	-0.1
	Communes	-0.1	-0.2	-0.1	-0.1	-0.1
	Assurances sociales	0.5	0.3	0.3	0.2	0.2
Quote-part fiscale	Administrations publiques	26.9	27.0	27.1	27.6	27.7
	Confédération ¹	9.5	9.6	9.5	9.8	9.8
	Cantons	6.6	6.6	6.7	6.8	6.9
	Communes	4.1	4.1	4.1	4.2	4.2
	Assurances sociales	6.7	6.7	6.7	6.8	6.8
Quote-part de l'Etat	Administrations publiques	32.6	32.9	33.0	34.1	34.0
	Confédération ¹	10.4	10.6	10.4	10.8	10.7
	Cantons	13.6	13.5	13.7	14.2	14.1
	Communes	7.1	7.2	7.1	7.2	7.3
	Assurances sociales	9.0	9.2	9.2	9.5	9.5
Taux d'endettement (en référence à la définition de Maastricht)	Administrations publiques	34.2	34.6	34.5	34.6	34.5
	Confédération ¹	17.8	17.4	16.8	16.4	16.1
	Cantons	8.8	9.7	10.1	10.5	10.7
	Communes	7.6	7.7	7.8	7.9	7.9
	Assurances sociales	1.0	0.7	0.7	0.5	0.5

¹ y compris les comptes spéciaux et les unités décentralisées
Fond gris: prévisions

Hausse de la quote-part fiscale et de la quote-part de l'Etat prévue en 2015

En 2013, la quote-part fiscale des administrations publiques se monte à 27 % du PIB. Les revenus fiscaux de la Confédération ont augmenté notamment en raison d'une hausse des revenus de l'impôt anticipé en 2013, faisant passer la quote-part à 9,6 % du PIB. Les revenus fiscaux des cantons ayant augmenté dans les mêmes proportions que le PIB, la quote-part reste donc à 6,6 % du PIB. Cette dernière est aussi demeurée constante pour les assurances sociales et les communes. En 2014, elle devrait légèrement augmenter à 27,1 % du PIB car la croissance du PIB en termes nominaux est légèrement plus faible que celle des revenus fiscaux. Elle devrait ensuite augmenter de façon plus importante en raison de la croissance quasiment nulle attendue du PIB en termes nominaux pour l'année 2015 et devrait se maintenir à ce niveau en 2016.

En 2013, la quote-part de l'Etat se monte à 32,9 % du PIB, soit une légère hausse par rapport à l'année précédente. Pour la Confédération, la hausse s'explique principalement par une augmentation des dépenses dans les fonctions «défense» et «recherche fondamentale». Par

¹ Administration fédérale des finances (2015). La BNS et le DFF conviennent du montant supplémentaire distribué à la Confédération et aux cantons. Communiqué de presse du 30.01.2015. Berne

ailleurs, la Confédération a augmenté ses investissements nets par rapport à l'année précédente. Pour les cantons, les dépenses augmentent moins vite que le PIB et conduisent à un léger recul de la quote-part. Pour les communes, la quote-part est en légère hausse et se monte à 7,2 % du PIB. Cette dernière s'explique par une augmentation des dépenses dans les fonctions «enseignement» et «santé». En 2014, la quote-part de l'Etat devrait légèrement augmenter à 33 % du PIB, car la croissance des dépenses des cantons est supérieure à celle du PIB. En 2015, la quote-part devrait s'accroître de plus d'un point de pourcentage, d'une part, en raison du ralentissement conjoncturel et, d'autre part, en raison de l'assainissement des caisses de pensions publiques prévu dans quelques cantons. Elle devrait ensuite légèrement reculer pour l'ensemble des administrations publiques en 2016.

Tendance à la hausse du taux d'endettement des cantons

Depuis 2003, le taux d'endettement brut des différents sous-secteurs et donc aussi du secteur des administrations publiques a reculé, grâce à des excédents parfois élevés. Cette tendance à la baisse a été interrompue en 2012. Le taux d'endettement des administrations publiques est alors passé à 34,2 %, puis à 34,6 % du PIB en 2013. Le taux d'endettement des cantons augmente de 0,9 point de pourcentage en 2013, principalement en raison de l'évolution dans les cantons de Genève, de Bâle-Ville, de Zurich et du Tessin. Il devrait rester relativement stable dès 2014 pour l'ensemble des administrations publiques, mais évoluer différemment selon le sous-secteur considéré. La Confédération devrait réduire son taux d'endettement jusqu'en 2016. Les données comptables actuellement disponibles laissent prévoir une augmentation de la dette de plusieurs cantons, d'une part, en raison du passage au modèle comptable harmonisé MCH2 dans certaines administrations publiques, d'autre part, en raison de la détérioration de la situation financière de certains cantons ces dernières années. Le taux d'endettement des assurances sociales devrait rester à 0,5 % du PIB en 2015 et 2016, principalement en raison de la dette de l'assurance-chômage envers la Confédération. Les données actuelles laissent prévoir, pour les administrations publiques, un taux d'endettement brut de 34,5 % du PIB en 2016.

Par le présent communiqué, la Statistique financière de l'Administration fédérale des finances (AFF) publie pour la première fois les résultats définitifs concernant la situation financière des administrations publiques (Confédération, cantons, communes et assurances sociales publiques) en 2013 ainsi que les résultats provisoires et les prévisions pour les années 2014 à 2016.

Les indicateurs publiés sont calculés pour la première fois sur la base des nouvelles lignes directrices 2014 en matière de statistique financière du Fonds monétaire international.

Renseignements:

Philipp Rohr, responsable de la Communication de
l'Administration fédérale des finances,
+41 58 465 16 06, philipp.rohr@efv.admin.ch

Sous www.dff.admin.ch, le présent communiqué est complété par les documents suivants:

- Rapport succinct sur la statistique financière
- Données détaillées de la statistique financière
- Aperçu des publications concernant le budget au niveau fédéral